

On vous demandera aussi de modifier la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, la Loi sur les concessions de terres publiques, la Loi sur la défense nationale, la Loi sur les pensions des services de défense, la Loi sur la radiodiffusion, la Loi sur les inventions créées par les fonctionnaires publics et certaines autres lois.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à établir un comité spécial de la Chambre qui aura pour mission d'étudier la politique et les opérations relatives à la radiodiffusion.

Il sera proposé que le comité permanent des privilèges et des élections soit chargé de réviser la Loi électorale en vue de la présentation subséquente d'une mesure législative.

Il sera aussi proposé que l'étude de la question de l'abattage sans cruauté des animaux soit confiée au Comité permanent de l'Agriculture.

Vous serez invités à voter les fonds nécessaires pour pourvoir au fonctionnement du gouvernement du Canada durant la prochaine année financière.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous bénir et vous guider dans l'accomplissement de votre tâche.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

La Séance du Sénat est reprise.

L'honorable sénateur Brunt présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Le bill est lu la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main le discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson—

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération le mardi 20 janvier 1959.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.